



Pour diffusion immédiate

BCE annonce une hausse de 7 % du dividende sur actions ordinaires pour 2010 et des plans pour l'utilisation de l'encaisse excédentaire

Comprend un rachat d'actions de 500 millions \$ et une contribution volontaire de 500 millions \$ au régime de retraite

MONTRÉAL, le 17 décembre 2009 – BCE Inc. (TSX, NYSE : BCE) a annoncé aujourd'hui une hausse de 7 %, à 1,74 \$ par action, de son dividende annuel sur actions ordinaires pour 2010, ainsi que des plans pour l'utilisation de son solde d'encaisse excédentaire de fin d'exercice 2009, incluant une offre publique de rachat dans le cours normal des activités pouvant atteindre 500 millions \$ et une contribution volontaire spéciale de 500 millions \$ au régime de retraite.

« BCE est déterminée à offrir des rendements soutenus et attrayants à nos actionnaires, ce qu'elle a fait depuis décembre 2008 par des majorations du dividende régulières et viables, ainsi que par des rachats d'actions, a déclaré George Cope, président et chef de la direction de BCE et de Bell Canada. L'amélioration de notre performance d'exploitation, fondée sur une solide exécution par l'équipe Bell de nos cinq impératifs stratégiques, une production substantielle de flux de trésorerie disponibles et de vastes liquidités, nous donne la flexibilité financière pour récompenser les actionnaires tout en maintenant à la fois un solide bilan et de robustes investissements dans les réseaux et les programmes de services de Bell. »

L'annonce d'aujourd'hui représente la troisième hausse par BCE du dividende annuel sur actions ordinaires et le deuxième rachat d'actions depuis la résiliation, en décembre 2008, de l'entente visant la transformation proposée de BCE en société fermée. Cette hausse porte à 19 % l'augmentation du dividende annuel sur actions ordinaires de BCE depuis le quatrième trimestre de 2008.

Le dividende annuel sur actions ordinaires de BCE augmentera de 7 %, passant à 1,74 \$ par action, à compter du versement de dividende du premier trimestre de 2010 de BCE, payable le 15 avril 2010 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 15 mars 2010. Cette hausse maintient le ratio de distribution de BCE, de façon prudente, dans la partie inférieure de son intervalle cible de 65 % à 75 % du BPA ajusté pour 2010.

Utilisation de l'encaisse excédentaire

BCE a également annoncé aujourd'hui qu'elle retournera du capital aux actionnaires en vertu d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités pouvant atteindre 500 millions \$, qui sera exécutée au cours de 2010. Cette offre fait suite au programme de rachat d'actions de 1 milliard \$ de BCE annoncé en décembre 2008 et achevé le 5 mai 2009, visant 5 % des actions ordinaires en circulation à un prix d'achat moyen de 24,65 \$ par action. Des détails additionnels sur le nouveau programme de BCE sont présentés plus loin dans le présent communiqué, sous l'en-tête « Offre publique de rachat dans le cours normal des activités ».

« Ce nouveau programme de rachat d'actions et l'importante contribution volontaire spéciale au régime de retraite également annoncée aujourd'hui sont une autre preuve de la stratégie financière bien équilibrée de BCE. En renforçant le bilan et le profil de crédit de BCE, nous accroissons la capacité de notre entreprise de maximiser le total des rendements offerts aux

actionnaires maintenant et dans l'avenir, a dit Siim Vanaselja, chef des affaires financières de BCE et de Bell Canada. Cette contribution spéciale contribue à renforcer le régime de retraite de Bell et aura un impact favorable sur notre performance financière à venir, ce qui, à son tour, accroîtra notre capacité de retourner du capital additionnel aux actionnaires. »

BCE estime que sa contribution volontaire spéciale de 500 millions \$ au régime de retraite permettra de réduire les besoins de capitalisation du régime de retraite et la charge de retraite, à compter de 2010, de montants annuels pouvant atteindre 75 millions \$ et 45 millions \$ respectivement et, par conséquent, contribuera à accroître le BAIIA, le BPA et les flux de trésorerie disponibles.

BCE fera sa contribution spéciale au régime de retraite à prestations déterminées de Bell Canada à partir de l'encaisse disponible. La contribution sera effectuée avant la fin de l'année 2009 et est déductible d'impôt, ce qui entraînera des économies d'impôt en espèces d'environ 135 millions \$ au début de 2010.

« Cette contribution volontaire spéciale au régime de retraite accroît davantage la sécurité des prestations de retraite pour l'ensemble des retraités et employés de Bell visés par notre régime de retraite à prestations déterminées, a affirmé David Wells, vice-président exécutif - services généraux de Bell. Grâce à ses effets positifs à la fois sur notre équipe et sur la performance financière globale de notre entreprise, la contribution spéciale au régime de retraite est une initiative qui favorisera les intérêts de tous nos partenaires. »

Perspectives 2009 mises à jour

Compte tenu de la contribution spéciale de 500 millions \$ au régime de retraite, BCE met à jour son orientation financière pour 2009 comme suit :

	Orientation révisée à la hausse pour 2009, présentée le 6 août	Attentes le 12 novembre	Attentes le 17 décembre
Bell(i)			
Croissance des produits d'exploitation	1 % à 2 %	Partie inférieure de l'échelle	Partie inférieure de l'échelle
Croissance du BAIIA(ii)	1 % à 2 %	Conforme	Conforme
Intensité du capital	15 % à 16 %	Conforme	Conforme
BCE			
BPA ajusté	2,40 \$ à 2,50 \$	Partie supérieure de l'échelle	Partie supérieure de l'échelle
Flux de trésorerie disponibles(iii)	1 750 M\$ à 1 900 M\$	Conformes	1 250 M\$ à 1 400 M\$

(i) L'orientation financière de 2009 de Bell pour les produits d'exploitation, le BAIIA et l'intensité du capital exclut Bell Aliant.

(ii) Le BAIIA inclut la charge au titre des régimes de retraite.

(iii) Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation sont la mesure financière selon les PCGR du Canada la plus comparable. Pour 2009, BCE s'attend à dégager des flux de trésorerie disponibles d'environ 1 250 millions \$ à 1 400 millions \$, après une contribution spéciale de 500 millions \$ au régime de retraite à prestations déterminées de Bell Canada. Ce montant tient compte de flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de BCE prévus d'environ 4,4 milliards \$ à 4,6 milliards \$.

BCE présentera ses perspectives financières pour 2010 le 4 février 2010.

Conférence téléphonique à l'intention des analystes financiers

BCE tiendra une conférence téléphonique à l'intention des analystes financiers afin de traiter de sa stratégie de déploiement de l'encaisse le jeudi 17 décembre, à 8 h 30 (heure de l'Est). Les journalistes sont invités à y assister à titre d'auditeurs seulement. Pour participer, composez le 416 340-2216 ou le numéro sans frais 1 866 226-1792 peu de temps avant le début de la conférence. Une reprise sera disponible pendant une semaine, au 416 695-5800 ou au 1 800 408-3053 (composez le code d'identification 5525128#).

La conférence téléphonique fera également l'objet d'une webdiffusion en direct sur le site Web de BCE, à <http://www.bce.ca/fr/news/events/calendar/webcasts/2009/20091217/>. Le fichier mp3 sera également disponible pour téléchargement sur cette page peu de temps après la conférence.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

BCE a reçu de la Bourse de Toronto (la « TSX ») l'acceptation de son avis d'intention relatif à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités portant sur ses actions ordinaires, qui sera exécutée par l'intermédiaire de la TSX. Dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, BCE peut racheter à des fins d'annulation jusqu'à 20 000 000 d'actions ordinaires (sous réserve d'un prix de rachat global maximum de 500 millions \$) pendant la période de douze mois qui commence le 29 décembre 2009 et se termine le 28 décembre 2010, ce qui représente environ 2,6 % de ses 767 166 281 actions ordinaires émises et en circulation au 11 décembre 2009.

Les rachats dans le cadre du programme de rachat de BCE annoncé aujourd'hui se feront par l'intermédiaire de la TSX et/ou de la Bourse de New York ou encore d'autres façons autorisées par la TSX et/ou la Bourse de New York, et en vertu des lois applicables, notamment par des opérations croisées prédéterminées, des offres franches, des conventions de gré à gré conclues aux termes d'une dispense de l'offre publique de rachat délivrée par un organisme de réglementation en valeurs mobilières et/ou des achats en bloc conformément aux règlements applicables de la TSX. Si BCE rachète des actions ordinaires au moyen d'opérations croisées prédéterminées, d'offres franches ou de conventions de gré à gré, il est possible que le prix de rachat des actions ordinaires diffère de leur cours au moment de l'acquisition.

Le volume quotidien moyen des opérations sur les actions ordinaires de BCE au cours de la période de six mois précédant le 1^{er} décembre 2009 était de 2 804 896 actions ordinaires. Par conséquent, aux termes des règlements de la TSX, BCE aura le droit de racheter, au cours d'un jour de bourse donné, un maximum de 25 % du volume quotidien moyen des opérations, ce qui représente 701 224 actions ordinaires. En outre, BCE pourra faire, une fois par semaine, un achat en bloc (selon la définition donnée à ce terme dans le Guide à l'intention des sociétés de la TSX) d'actions ordinaires non détenues directement ou indirectement par des initiés de BCE, conformément aux règlements de la TSX. Les actions ordinaires rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités seront annulées.

BCE a racheté 40 millions d'actions ordinaires, soit environ 5 % des actions ordinaires en circulation, à un prix moyen pondéré d'environ 24,65 \$ par action, dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités précédente, au cours des douze derniers mois. Le conseil d'administration de BCE a conclu que le rachat d'actions ordinaires représente une utilisation adéquate des fonds pour accroître la valeur offerte aux actionnaires.

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Certaines déclarations faites dans le présent communiqué, notamment les déclarations reliées à notre orientation financière pour 2009, à nos plans visant à retourner de l'encaisse aux actionnaires, y compris les rachats potentiels d'actions ordinaires à des fins d'annulation dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités, et aux sources de fonds projetées pouvant être utilisées à de telles fins, ainsi que d'autres déclarations qui ne sont pas des faits historiques, sont des déclarations prospectives et sont assujetties à d'importants risques, incertitudes et hypothèses, et sont à la discrétion du conseil d'administration de BCE en ce qui concerne la déclaration de dividendes.

Les résultats ou événements dont il est question dans ces déclarations prospectives pourraient différer sensiblement des résultats ou événements réels. Par conséquent, nous ne pouvons garantir la réalisation des déclarations prospectives, et le lecteur est prié de ne pas accorder une crédibilité excessive à ces déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives supposent, plus particulièrement, que bon nombre de nos branches d'activité résisteront bien au ralentissement économique actuel. Nous faisons toutefois la mise en garde suivante : les conditions économiques défavorables actuelles entraînent une plus grande incertitude à l'égard de nos déclarations prospectives et des hypothèses sous-jacentes qui, par conséquent, pourraient ne pas se réaliser. Il est impossible de prévoir avec certitude l'incidence globale que le ralentissement économique et la crise du crédit actuels auront sur les habitudes de consommation des clients résidentiels ou d'affaires. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué sont faites à la date du communiqué et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois canadiennes en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs ni pour toute autre raison. Sauf indication contraire de la part de BCE, ces déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel d'éléments non récurrents ou d'autres éléments inhabituels ni de cessions, monétisations, fusions, acquisitions, regroupements d'entreprises ou autres transactions qui pourraient être annoncés ou survenir après la date des présentes. Les déclarations prospectives sont présentées en vue de donner de l'information sur les attentes et les plans actuels de la direction et de permettre aux investisseurs et à d'autres parties de mieux comprendre le contexte dans lequel nous exerçons nos activités. Le lecteur est prié de tenir compte du fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Hypothèses importantes

Un certain nombre d'hypothèses sur l'économie et les marchés canadiens ont été formulées par BCE dans la préparation des déclarations prospectives pour 2009 contenues dans le présent communiqué, notamment les suivantes : i) le PIB du Canada diminuerait d'environ 2 %, comparativement à 2008, en accord avec les estimations des six principales banques canadiennes, ii) le taux cible du financement à un jour de la Banque du Canada demeurerait relativement stable à environ 1 %, iii) l'indice des prix à la consommation estimé par Statistique Canada diminuerait, variant entre 1,0 % et 1,5 %, iv) les produits tirés du marché des services de télécommunications vocaux résidentiels continueraient de diminuer, en raison de la substitution par le sans-fil et d'autres facteurs, y compris la substitution par le courriel et la messagerie instantanée, v) la concurrence subsisterait avec la même intensité dans le marché des services locaux résidentiels et d'affaires de téléphonie vocale, les câblodistributeurs et autres fournisseurs de services de télécommunications maintenant l'intensité de leurs campagnes de commercialisation et continuant de tirer parti de la place occupée par leur réseau pour soutenir leur percée dans nos régions, vi) la croissance du taux de pénétration du secteur du sans-fil en

2009 serait semblable à celle de 2008, mais le contexte économique pourrait entraîner un ralentissement de la croissance.

En outre, l'orientation de 2009 de BCE et de Bell Canada se fonde sur diverses hypothèses financières et opérationnelles internes. Notre orientation relative à Bell (excluant Bell Aliant) est basée sur certaines hypothèses concernant Bell, notamment les suivantes : i) bon nombre de nos branches d'activité offriraient une résilience élevée et seraient outillées pour faire face à un ralentissement économique; ainsi, les dépenses des clients à l'égard de nos activités principales de services téléphoniques sur fil ne devraient pas être fortement touchées compte tenu de l'importance de ces services tant pour la clientèle résidentielle que d'affaires, ii) la diminution des mises en chantier et des déménagements dans le secteur résidentiel contribuerait à l'atténuation de la rotation de la clientèle, iii) dans le marché d'affaires, la demande serait durement touchée, car les clients des services d'affaires réévaluent leurs programmes d'investissement dans le contexte du resserrement des conditions du crédit, de l'incertitude économique, de la concurrence persistante des fabricants étrangers et de la contraction des dépenses du secteur public, iv) l'affaiblissement des marchés d'affaires en Ontario et au Québec se poursuivrait et pourrait entraîner une augmentation de l'érosion des SAR d'affaires, v) des investissements plus prudents des clients des marchés d'affaires donneraient lieu à une baisse des besoins en matière de dépenses en immobilisations visant à soutenir la clientèle d'affaires, vi) le contexte de récession économique et l'intensification de la concurrence exercée sur les prix exerceraient des pressions sur le PMU, et il deviendrait encore plus important de marquer des points au chapitre de la satisfaction et de la fidélisation de la clientèle, vii) les pertes relatives aux SAR résidentiels diminueraient en 2009 comparativement à 2008, viii) les perspectives de résultats financiers de Bell ont été établies dans le contexte d'une économie en déclin, ix) une charge nette totale au titre des avantages sociaux de Bell, basée sur un taux d'actualisation de 7,0 % et un rendement de l'actif des régimes de retraite d'environ (19,5 %) en 2008, d'environ 260 millions \$ en 2009, x) un financement des régimes de retraite par Bell en 2009 d'environ 1 milliard \$, sur la base d'un amortissement sur 10 ans des déficits de solvabilité des régimes de retraite qui sont survenus durant 2008 et du paiement d'une contribution spéciale de 500 millions \$ au régime de retraite à prestations déterminées de Bell Canada, xi) l'intensité du capital de Bell en 2009 de l'ordre de 15 % à 16 %, xii) Bell continuerait d'investir dans l'expansion de son réseau de fibre optique et xiii) le plan de 100 jours de Bell visant des économies de coûts annualisées et d'autres occasions de réduction des coûts qui devraient représenter environ 400 millions \$.

Notre orientation relative à BCE se fonde sur certaines hypothèses pour 2009, notamment les suivantes : i) les frais de restructuration et autres de l'ordre de 500 millions \$ à 550 millions \$, ii) l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels à des niveaux légèrement supérieurs à ceux de 2008, iii) le taux d'imposition effectif serait d'environ 20 %, tandis que le taux d'imposition prévu par la loi est d'environ 32 %, iv) les impôts en espèces demeureraient relativement stables pour 2009, en raison de l'utilisation accélérée des crédits d'impôt à l'investissement de Bell pouvant être reportés en avant et v) les titres d'emprunt à long terme arrivant à échéance en 2009 seraient entièrement remboursés.

Les hypothèses qui précèdent, bien qu'elles aient été considérées comme raisonnables par BCE au moment de la préparation de son orientation financière, de ses perspectives commerciales et d'autres déclarations prospectives, peuvent se révéler inexactes. En conséquence, nos résultats réels pourraient différer de façon importante de nos attentes, telles qu'elles sont énoncées dans le présent communiqué.

Risques importants

Les facteurs en conséquence desquels nos résultats réels ou des événements pourraient différer de manière considérable des attentes exprimées ou sous-entendues dans nos déclarations prospectives comprennent, entre autres : la conjoncture économique et les conditions du marché du crédit, le niveau de confiance et des dépenses des consommateurs, la demande pour nos produits et services ainsi que les prix de ceux-ci; notre capacité de mettre en œuvre nos stratégies et nos plans afin de produire les avantages attendus; notre capacité de poursuivre la mise en œuvre de nos initiatives de réduction des coûts et de contenir l'intensité du capital tout en nous efforçant d'améliorer le service à la clientèle; l'intensité de l'activité de nos concurrents, y compris l'intensification de l'activité de nos concurrents dans le sans-fil qui pourrait découler de l'attribution par Industrie Canada de licences d'utilisation du spectre pour les services sans fil évolués, ainsi que l'incidence connexe sur notre capacité de conserver nos clients actuels et d'en attirer de nouveaux de même que sur nos stratégies d'établissement des prix et nos résultats financiers; les contributions accrues aux régimes d'avantages sociaux; notre capacité de nous adapter aux changements technologiques et d'offrir rapidement de nouveaux produits et services; les événements touchant la fonctionnalité de nos réseaux et de nos systèmes et logiciels de technologie de l'information (TI) ainsi que notre capacité de les protéger, de les maintenir et de les remplacer; notre capacité de maintenir le service à la clientèle et le fonctionnement de nos réseaux si des épidémies, des pandémies et d'autres risques liés à la santé survenaient; les événements ayant une incidence sur la capacité des tiers fournisseurs de nous fournir des produits et services essentiels; les interruptions de travail; les répercussions négatives éventuelles sur nos services Internet et sans fil de la congestion des réseaux découlant de l'accroissement marqué de la demande de services sur large bande; notre capacité de générer ou de mobiliser le capital nécessaire à la mise en œuvre de notre plan d'affaires, y compris en ce qui a trait au programme de rachat d'actions et aux paiements de dividendes de BCE et au financement des dépenses en immobilisations et autres; notre capacité de cesser de fournir certains services traditionnels, au besoin, en vue de l'amélioration de la productivité du capital et de l'efficacité de l'exploitation; les initiatives ou les démarches réglementaires, les litiges et les modifications apportées aux lois ou aux règlements; les risques liés au lancement des satellites utilisés par Bell Télé ou touchant ces satellites lorsqu'ils sont en orbite; la concurrence exercée par les services de télévision par satellite de radiodiffusion directe (SRD) américains non réglementés vendus illégalement au Canada, et le vol de nos services de télévision par satellite; la dépendance de BCE quant à la capacité de ses filiales de lui verser des dividendes; la volatilité des marchés boursiers; l'impossibilité de garantir que la politique en matière de dividendes de BCE sera maintenue, compte tenu, en particulier, de l'évolution de l'environnement économique, concurrentiel et technologique, et sous réserve de la déclaration d'un dividende par le conseil d'administration; la capacité de Bell Aliant de verser des distributions à BCE et à Bell Canada; les préoccupations en matière de santé relatives aux émissions de radiofréquences par des appareils sans fil; la perte de cadres supérieurs clés.

Pour plus de détails au sujet de certains de ces facteurs de risque et hypothèses et d'autres éléments, voir le rapport de gestion annuel 2008 de BCE daté du 11 mars 2009, compris dans le rapport annuel 2008 de BCE, le rapport de gestion du premier trimestre de 2009 de BCE daté du 6 mai 2009, le rapport de gestion du deuxième trimestre de 2009 de BCE daté du 5 août 2009 et le rapport de gestion du troisième trimestre de 2009 de BCE daté du 11 novembre 2009, ces documents étant déposés par BCE auprès des commissions canadiennes des valeurs mobilières (disponibles à www.sedar.com) et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (disponibles à www.sec.gov). Ces documents sont également disponibles sur le site Web de BCE à www.bce.ca.

À propos de BCE

BCE est la plus grande entreprise de communications du Canada et fournit un ensemble de services de communications des plus complets et des plus novateurs à ses clients résidentiels et d'affaires au Canada. Assurés sous les marques Bell et Bell Aliant, ils comprennent les services voix et données sur fil et sans fil, les services de télévision numérique et les services de technologie de l'information et des communications (TIC). Les actions de BCE sont cotées en Bourse au Canada et aux États-Unis. Pour plus d'information sur BCE, visitez le site www.bce.ca. Pour plus d'information sur les produits et services de Bell, visitez le site www.bell.ca.

-30-

Questions des médias :

Claire Fiset
Relations avec les médias, Bell
514 870-4739, 1 877 391-2007
claire.fiset@bell.ca

Questions des investisseurs :

Thane Fotopoulos
Relations avec les investisseurs, BCE
514 870-4619
thane.fotopoulos@bell.ca